



ADAMA

KARMEX^{MD}

Une polyvalence et une valeur inégalées pour la suppression à effet rémanent des mauvaises herbes. Permet d'effectuer une suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures de raisins et d'asperges.



HERBICIDE

GROUPE 7

Matière active

80% Diuron = DF

Format

1 sac de 10 kg

Doses d'application et nombre d'acres pouvant être traités

Dose : 0,45 à 2,71 kg/ac
Acres traités : 4 à 20 ac/sac

Volume d'eau

Voie terrestre : 100 à 160 L/ac
(26 à 42 gal US/ac)
Voie aérienne : Ne pas appliquer

Résistance à l'entraînement par la pluie

L'humidité est souhaitable et nécessaire pour déplacer la matière active dans la zone d'enracinement.

CULTURES HOMOLOGUÉES

- Asperges
- Raisins

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

- Plantules de mauvaises herbes tels que la digitale sanguine, les sétaïres, l'amarante, l'herbe à poux et le chénopode blanc

DOSE D'APPLICATION ET N^{BRE} ACRES POUVANT ÊTRE TRAITÉS PAR CULTURE

Asperges :

- Sols légers et sablonneux : 0,45 à 0,91 kg/acre (superficie réellement pulvérisée)
- Sols argileux : 0,91 à 1,82 kg/acre (superficie réellement pulvérisée)

Raisins :

- Sols légers et sablonneux : 0,91 à 1,32 kg/acre (superficie réellement pulvérisée)
- Sols argileux : 1,32 à 2,71 kg/acre (superficie réellement pulvérisée)

COMMENT LE PRODUIT AGIT-IL ?

Pour supprimer les mauvaises herbes, appliquer par pulvérisation à la surface du sol. Les signes de destruction apparaissent lentement et seulement une fois que l'eau a entraîné le produit dans la zone racinaire des mauvaises herbes.



KARMEX^{MD}

STADE DES CULTURES

Asperges :

- Ne pas appliquer sur les asperges nouvellement plantées, les plantules pendant la première saison suivant leur transplantation ni les plantes aux racines exposées, car cela pourrait entraîner des dommages sévères.
- Appliquer en bande ou entraitement généralisé.
- Deux traitements peuvent être faits.

Raisins :

- Appliquer seulement dans les vignobles bien établis (âgés d'au moins 3 ans), en bande le long des rangées de vigne.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR HOMOLOGUÉS ET VALIDÉS

Aucun mélange homologué

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Peser avec précision la quantité requise de KARMEX^{MD} et la mélanger dans le volume d'eau nécessaire.
2. En tout temps, maintenir le produit en suspension dans la cuve du pulvérisateur, idéalement par un système d'agitation mécanique ou hydraulique continu.
3. Les filtres doivent avoir une ouverture d'au moins 50 mailles au pouce linéaire.

ROTATION DES CULTURES

Asperges :

- Au cours des deux années suivant le dernier traitement, ne pas planter ou semer quelque culture que ce soit dans une zone traitée à défaut de quoi cette culture subséquente pourra subir des dommages.
- Ne pas appliquer sur des variétés naines ou semi-naines.

ENTREPOSAGE

- Empêcher tout contact du produit avec des engrais, des insecticides, des fongicides ou des semences.
- Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale avec ce produit.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Aucun

RESTRICTIONS DE PÂTURAGE

Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées ni récolter celles-ci comme fourrage.

QUICK TIPS

KARMEX^{MD} nécessite un apport d'eau par la pluie ou l'irrigation après le traitement. Les sols sableux ou limoneux-sableux requièrent une dose d'application plus faible que les sols argileux ou riches en matière organique. Appliquer les doses plus élevées sur les terres non cultivées où dominent les mauvaises herbes vivaces.



Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette du pesticide.
1.855.264.6262 ADAMA.COM

^{MD/MC} KARMEX est une marque de commerce de ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée. Tous les autres produits mentionnés sont des marques de leurs fabricants respectifs.

© 2022 ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.